



Communiqué de presse

A Villeneuve : pour aller à la plage, passez par le péage !

Le conseil municipal de Villeneuve-lès-Maguelone veut rendre l'accès à la plage payant pour les deux-roues, à partir du 4 mai.

Le parking de la dune (à environ 2 km de la cathédrale Saint-Pierre) sera rendu obligatoire et tous les amateurs de sables et de vagues devront s'acquitter d'un droit de stationnement.

Pourquoi cette nouvelle taxe ? Les arguments de la municipalité varient...

Les motos seraient à l'origine de l'érosion de la dune.

Alors que toutes les plages du littoral s'organisent, depuis plusieurs années, pour protéger leurs dunes des effets du vent et de la mer, seules celles de Villeneuve seraient victimes de l'agression sauvage des motards !

Les motos accentueraient, par leur présence sur la voie d'accès à la plage, le risque d'accident de la route. Elles provoqueraient un nombre préoccupant d'accrochages avec les bus, le petit train, les piétons et les cyclistes. Pourtant, personne, et pas même la gendarmerie, n'est en mesure d'avancer le moindre chiffre qui confirmerait cette cascade d'accidents. Rappelons qu'en cas de choc avec un autre véhicule, une moto est rarement vainqueur et que le motard est donc soucieux de se garer à l'écart de la circulation.

La FFMC réaffirme son souci de respecter la plage et les dunes et de limiter les risques d'accidents. Nos actions et nos revendications, déjà anciennes, en matière de prévention et d'éducation routière le prouvent.

Mais, une fois de plus, la protection de l'environnement et la sécurité routière ne sont ici que des alibis pour créer des taxes supplémentaires et sélectionner, par l'argent, l'accès à un espace public.

La FFMC demande que soit rétabli, pour tous, l'accès gratuit aux plages.

Contacts presse : Dominique SALOMON-PROLHAC - 04.67.790.710
Philippe LAFFONT - 06 68 345 370